

**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
7 avril 2025
Français
Original : anglais

Assemblée générale
Dixième session extraordinaire d'urgence
Point 5 de l'ordre du jour
Mesures illégales prises par les autorités israéliennes
à Jérusalem-Est occupée ainsi que dans le reste
du Territoire palestinien occupé

Conseil de sécurité
Quatre-vingtième année

Lettres identiques datées du 4 avril 2025, adressées
au Secrétaire général, au Président de l'Assemblée générale
et au Président du Conseil de sécurité par l'Observateur
permanent de l'État de Palestine auprès de l'Organisation
des Nations Unies

L'état de dévastation apocalyptique dans lequel Israël, Puissance occupante, a plongé le peuple palestinien de Gaza et le cauchemar qu'il fait vivre à la population de Cisjordanie dépassent l'entendement et ont fait voler en éclats tous les principes du droit international et de l'humanité elle-même.

Sous le regard du monde entier, les forces d'occupation israéliennes continuent de massacrer des enfants, des femmes et des hommes palestiniens et d'infliger un châtiment collectif à l'ensemble de la population, sur ordre de responsables israéliens qui expriment ouvertement leur intention de procéder à un nettoyage ethnique de notre peuple par tous les moyens et de coloniser et d'annexer notre territoire.

Les responsables israéliens, notamment le Premier Ministre et le Ministre de la défense, continuent d'encourager ces projets criminels et d'en faire l'apologie. Ce faisant, ils justifient éhontément l'assassinat de civils ; ayant fait le vœu, ces derniers jours, de « s'emparer de vastes pans de territoire » et de « diviser la bande de Gaza » ainsi que de poursuivre ce qu'ils appellent la « migration volontaire » des Palestiniens, ils ont promis qu'« il n'y [aurait] jamais d'État palestinien » et ont menacé la population palestinienne vivant en Cisjordanie de faire de ce territoire un « nouveau Gaza ».

Dans ce contexte, des innocents sont massacrés tous les jours. Tous les jours, des atrocités sont commises. Tous les jours, des familles sont terrorisées et contraintes de quitter leur foyer, pourchassées par un occupant impitoyable dont les intentions génocides ne font plus aucun doute.

Au cours de la semaine qui s'est écoulée depuis ma dernière lettre, des centaines de civils palestiniens ont encore été tués ou blessés par les forces d'occupation



israéliennes lors de bombardements aériens et d'attaques terrestres visant directement des zones et des structures civiles.

28 mars : 12 Palestiniens tués lors d'un bombardement israélien dans la ville de Gaza.

29 mars : 6 Palestiniens d'une même famille – père, mère et enfants – tués dans le bombardement israélien de leur habitation à Khan Younès alors qu'ils étaient revenus sur les lieux pour récupérer des denrées alimentaires.

30 mars : 19 Palestiniens tués dans des bombardements israéliens à Khan Younès, le premier jour de l'Eïd al-Fitr.

31 mars : 9 Palestiniens tués lors d'attaques israéliennes sur la ville de Gaza.

1^{er} avril : 5 Palestiniens – un journaliste, sa femme et trois enfants – tués lors d'une frappe israélienne à Khan Younès.

2 avril : 15 Palestiniens tués lors d'un bombardement israélien à Khan Younès ; 22 Palestiniens, dont 16 enfants, femmes et personnes âgées, tués, certains brûlés vifs, lors d'une frappe israélienne sur un dispensaire de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) qui abritait des familles déplacées dans le camp de réfugiés de Jabaliya.

3 avril : 15 Palestiniens tués lors de frappes israéliennes sur des immeubles résidentiels de la ville de Gaza ; 33 Palestiniens tués, dont 18 enfants, dans le bombardement israélien d'écoles transformées en abris dans la ville de Gaza.

4 avril : 35 Palestiniens tués dans des bombardements israéliens sur la ville de Gaza.

Au moins 350 enfants, dont des bébés, ont été tués par Israël depuis la rupture du cessez-le-feu le 18 mars, soit la majorité des victimes. Parmi ces dernières figuraient des nourrissons, des enfants en bas âge, des écoliers et des adolescents, tous tués lors de frappes ciblées sur des tentes, des habitations, des écoles et des centres de soins abritant les personnes déplacées. Tout comme les femmes, les personnes âgées et le reste de la population civile, ces enfants innocents ont été abandonnés sans protection aucune, faute d'une action internationale qui aurait permis de mettre fin au génocide perpétré par Israël contre le peuple palestinien.

Au cours de cette même période, le nombre total de victimes s'est chiffré à 1 249 Palestiniens tués et plus de 3 000 blessés. De nombreuses autres victimes restent portées disparues et s'ajoutent aux milliers d'âmes perdues qui n'ont toujours pas été retrouvées.

À ce jour, le monde a également découvert les détails macabres du massacre des 15 travailleurs humanitaires – 8 médecins de la Société du Croissant-Rouge palestinien, 6 secouristes de la défense civile palestinienne et 1 membre du personnel des Nations Unies – tués par Israël le 23 mars alors qu'ils étaient en mission pour secourir les victimes d'une attaque militaire israélienne dans la ville de Rafah. Les éléments de preuve, notamment les enregistrements provenant du centre de régulation, indiquent que la première équipe d'ambulanciers a été tuée, et que les ambulanciers et les secouristes qui tentaient de venir en aide à leurs collègues ont été pris pour cible et tués à leur tour. L'une des victimes de ce massacre, un infirmier de la Société du Croissant-Rouge palestinien, est toujours portée disparue.

Les forces d'occupation israéliennes ont non seulement exécuté sommairement des civils qui tentaient de sauver des vies, mais elles ont de surcroît enterré les dépouilles des humanitaires dans un charnier. Certains corps ont été retrouvés mutilés, d'autres présentaient des blessures par balle à la tête et au thorax, d'autres encore

avaient les mains et les jambes ligotées, et toutes les victimes portaient leur uniforme. Les corps des travailleurs humanitaires ont été retrouvés le 31 mars, huit jours après leur disparition, ensevelis sous le sable aux côtés des carcasses écrasées des ambulances, du camion de pompiers et du véhicule de l'ONU utilisés, ce qui montre que la Puissance occupante a manifestement cherché à dissimuler ce crime odieux.

Il s'agit là de l'attaque la plus meurtrière lancée contre des employés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge dans le monde depuis 2017. Après avoir tué 377 travailleurs humanitaires en 2024, dont une majorité de membres du personnel de l'UNRWA, faisant de 2024 l'année la plus meurtrière jamais enregistrée pour les travailleurs humanitaires, Israël est en passe d'établir un nouveau record scandaleux puisque, continuant de prendre ces derniers pour cible, il en a déjà tué à Gaza au cours des trois premiers mois de 2025 ; la majorité d'entre eux étaient des travailleurs humanitaires locaux, c'est-à-dire des ressortissants palestiniens. Le bilan dévastateur se chiffre désormais à 409 travailleurs humanitaires tués depuis qu'Israël a entamé son assaut sur Gaza en octobre 2023, soit le plus grand nombre de victimes humanitaires jamais recensées dans un conflit.

Nous nous associons aux appels en faveur d'une enquête internationale indépendante, qui permette d'établir tous les faits et de punir les auteurs de cet effroyable crime. Dans le même ordre d'idées, nous continuons de demander que des enquêtes internationales exhaustives et indépendantes soient menées immédiatement concernant tous les autres crimes qu'Israël a commis contre notre peuple, afin que les responsables soient amenés à répondre de leurs actes et que justice soit rendue aux innombrables victimes de la campagne barbare de massacres, de mutilations, de punitions collectives, de famines, de destructions et de déplacements de populations qu'il mène à grande échelle.

Nous exigeons une action immédiate pour qu'il soit mis un terme définitif à ce génocide. Les attaques perpétrées par l'armée israélienne et les colons contre notre population civile sans défense doivent cesser à Gaza et dans le reste du Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est. En assiégeant cruellement Gaza, Israël y a interrompu tout accès humanitaire et bloqué l'entrée de denrées alimentaires, d'eau, de médicaments, de carburant et d'autres fournitures humanitaires depuis plus d'un mois ; ce siège doit être levé. Le nettoyage ethnique de notre peuple doit cesser maintenant. L'inaction de la communauté internationale, et en particulier la paralysie du Conseil de sécurité, donne clairement à Israël le sentiment de pouvoir agir en toute impunité.

Rien qu'au cours des deux dernières semaines, ce sentiment d'impunité absolue a de nouveau permis à Israël d'arracher plus de 280 000 Palestiniens à leur terre dans la bande de Gaza. Israël a intensifié ses tactiques violentes et émis des ordres d'évacuation de grande envergure, ce qui a entraîné le déplacement forcé de 100 000 personnes de Rafah, notamment des enfants, des femmes, des personnes âgées ou handicapées, des blessés et des malades, quelques jours seulement après la dernière lettre que je vous ai adressée. En effet, 65 % de la superficie de la bande de Gaza est sous le coup d'ordres d'évacuation ou interdite aux civils après avoir été déclarée zone militaire.

Cette impunité débridée a également permis à Israël de continuer d'utiliser la faim comme arme de guerre. Après plus d'un mois de blocus total, les provisions alimentaires, notamment de farine, diminuent rapidement, si bien que la plupart des boulangeries soutenues par le Programme alimentaire mondial ont été contraintes de fermer. La malnutrition, la famine et la déshydratation frappent à nouveau plus de 2 millions de personnes à Gaza, sous les yeux du monde entier.

Comme l'a récemment déclaré le chef de l'Antenne du Bureau de la coordination des affaires humanitaires dans le Territoire palestinien occupé, Jonathan

Whittall, l'intégralité de la population civile de Gaza est « piégée, bombardée et affamée » et « sa survie dépend d'un système d'aide qui est lui-même pris pour cible ».

Cette situation n'est pas un sous-produit de la guerre : elle participe d'une politique israélienne systématique et délibérée. En effet, la semaine précédente, la Cour suprême d'Israël s'était honteusement prononcée en faveur de mesures visant à affamer la population de Gaza, l'un des juges allant jusqu'à qualifier la guerre contre « Amalek » d'« obligatoire », ce qui prouve une fois de plus que ce n'est pas seulement une poignée de responsables politiques israéliens véreux qui mènent la charge en déshumanisant les Palestiniens et en portant atteinte à leur vie et à leur existence, mais que toutes les institutions de l'État israélien sont en fait impliquées dans ce génocide.

Comme il le fait à Gaza, Israël continue de terroriser la population civile palestinienne vivant en Cisjordanie, y compris à Jérusalem-Est, notamment en multipliant les provocations dangereuses contre le Haram el-Charif, la dernière en date émanant du prétendu Ministre israélien de la sécurité nationale, qui semble déterminé à provoquer une guerre de religion.

Il ne se passe pas un jour sans que les forces d'occupation israéliennes et les milices de colons lancent des raids violents sur les villages, les villes et les camps de réfugiés, tout particulièrement visés. Suivant le schéma de destruction et de déplacements massifs adopté par les forces d'occupation israéliennes dans les camps de réfugiés de Jénine, de Toulkarm et de Nour Chams, Israël a entrepris de cibler les camps de réfugiés de la région de Bethléem. Équipées de bulldozers blindés et de drones, les forces d'occupation israéliennes ont marqué les maisons à démolir dans les camps de réfugiés Aida et Azza et dans celui de Dheïché, fermé les entrées desdits camps et semé la peur et la panique parmi les résidents des camps, qui sont des réfugiés depuis 1948.

Parallèlement à cette campagne flagrante de nettoyage ethnique, Israël s'obstine à prendre des mesures destinées à rompre la contiguïté de la Cisjordanie dans le cadre de sa stratégie de longue haleine visant à détruire l'intégrité territoriale et la souveraineté de l'État de Palestine et à faire échouer la solution des deux États. Cette stratégie repose notamment sur la construction effrénée de colonies de peuplement : l'organisation non gouvernementale israélienne « La paix maintenant » a signalé qu'Israël avait donné son feu vert à la construction d'au moins 14 335 logements destinés à des colons en moins de trois mois et profité du climat de confusion provoqué par la guerre qu'il mène contre Gaza pour approuver la construction de plusieurs centaines de logements chaque semaine.

Le 29 mars, le gouvernement israélien a lancé des plans de construction d'une « route de la souveraineté » qui traversera le centre de la Cisjordanie dans la zone E-1 et permettra à Israël de fermer ce vaste pan de territoire aux Palestiniens en obligeant ces derniers à emprunter une route distincte, autrement dit une nouvelle route de l'apartheid. Ces plans visent également à faciliter les tentatives d'annexion de la zone de Maalé Adoumim et à poursuivre les constructions dans la zone E-1, d'où des centaines de familles bédouines ont déjà été chassées de force et où des centaines d'autres continuent d'être prises pour cible.

Dans l'ensemble de la Palestine occupée et depuis plusieurs dizaines d'années, les objectifs d'Israël sont manifestement clairs : une terre palestinienne sans Palestiniens. Ses tactiques – coloniales, perverses, criminelles – ont pour but de susciter un maximum de misère, de peur et de désespoir pour forcer le peuple palestinien à quitter son territoire et se traduisent, notamment, par des actions visant à faire comprendre aux Palestiniens que leur seul moyen de survivre est de quitter

leur patrie, comme nous le constatons chaque jour à Gaza, où la brutalité et l'inhumanité ne cessent de s'intensifier.

Cette injustice criante et tous ces crimes de guerre, crimes contre l'humanité et actes de génocide doivent cesser. Permettre aux criminels de guerre israéliens de continuer d'échapper à toute sanction ne fera qu'accroître l'impunité d'Israël, qui, non content d'enfreindre systématiquement toutes les dispositions du droit international, notamment le droit humanitaire et le droit des droits humains, les a piétinées et aspire clairement à les détruire, au détriment du peuple palestinien, du peuple israélien et de la communauté internationale dans son ensemble. Il faut que cela cesse maintenant.

Lorsque le Conseil de sécurité continue de manquer aux obligations qui lui incombent au titre de la Charte, notamment en ce qui concerne la mise en œuvre de ses propres résolutions, y compris la résolution [2735 \(2024\)](#) relative au cessez-le-feu à Gaza et la résolution [2730 \(2024\)](#) relative à protection du personnel des Nations Unies et du personnel humanitaire, les États doivent agir individuellement et collectivement pour s'acquitter des obligations que leur fait le droit international, sauver des vies humaines et préserver les perspectives d'une solution juste fondée sur le droit international et sur la solution des deux États.

La communauté internationale doit s'opposer aux tentatives visant à normaliser, soutenir ou justifier une telle barbarie ou à se défaire de ses responsabilités. Elle doit dénoncer la déshumanisation du peuple palestinien par Israël et mettre fin à cette occupation illégale et barbare. Elle doit agir immédiatement pour retrouver son assise et restaurer sa crédibilité, non seulement en déplorant et en condamnant ces actions illégales, mais également en soutenant les appels au cessez-le-feu et à la cessation des violations au moyen d'actions concrètes visant à protéger les civils et à infliger des sanctions face à une telle criminalité et à l'insondable souffrance humaine qu'elle provoque. Seule une telle démarche peut permettre de faire pression pour mettre fin à ces crimes, de dissuader quiconque de commettre de tels crimes à l'avenir, de rendre justice aux innombrables victimes et de faire en sorte que la paix soit possible.

La présente lettre fait suite aux 862 autres que nous vous avons déjà adressées au sujet de la crise qui perdure dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, lequel constitue le territoire de l'État de Palestine. Ces lettres, datées du 29 septembre 2000 ([A/55/432-S/2000/921](#)) au 28 mars 2025 ([A/ES-10/1028-S/2025/193](#)), rendent compte des crimes commis par Israël, Puissance occupante, contre le peuple palestinien depuis septembre 2000. La Puissance occupante doit répondre de tous ses crimes de guerre, de son terrorisme d'État et des violations systématiques des droits humains de notre peuple, et les auteurs de ces actes doivent être traduits en justice. Ce régime d'occupation coloniale illégale et d'apartheid doit cesser maintenant.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de la dixième session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale, au titre du point 5 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

Le Ministre,
Observateur permanent
(Signé) Riyad **Mansour**